

par SYLVIO MORIN

BAE

Bon d'accès à l'expertise

une initiative novatrice et unique



C'est devant un parterre de près d'une cinquantaine de représentants d'entreprises que trois centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT), soit **Mécanium** situé à Saint-Georges de-Beauce, **Solutions Novika** de La Pocatière et le **Centre de technologie minérale et de plasturgie** (CTMP) installé à Thetford Mines, ont lancé un projet collaboratif pour soutenir les entreprises manufacturières des territoires de Kamouraska et de Chaudière-Appalaches dans leurs efforts d'innovation technologique.

Ces trois CCTT, qui regroupent plus de 80 experts, se sont associés au Mouvement Desjardins qui contribue à plus de 60 000 \$ par année pendant trois ans pour la réalisation de cette initiative novatrice intitulée **Coopération et Innovation** incluant le programme **BON D'ACCÈS À L'EXPERTISE (BAE)**.

Les sommes investies par Desjardins proviennent du Fonds de développement de 100 millions \$ que la coopérative financière a créé en 2016 pour soutenir le développement socio-économique des régions. Ce Fonds vise à soutenir les projets générateurs de richesse et de valeur pour les communautés dans toutes les régions du Québec et de l'Ontario.

« C'est unique au Québec et nous sommes très enthousiastes de mettre le tout de l'avant », a indiqué le directeur général de Mécanium, Félix Lachance, lors du dévoilement du projet qui s'est tenu dans les locaux de l'organisme de Saint-Georges le 7 juin dernier.

Les objectifs spécifiques de Coopération et Innovation sont d'augmenter le taux de succès des projets d'innovation industrielle et de diminuer le coût de ceux-ci en facilitant l'accès aux services spécialisés et aux expertises disponibles sur le territoire. À cet effet, notons que les trois CCTT évoluent dans leur propre spécialité soit, la mécanique industrielle (mécatronique) pour Mécanium, la minéralurgie et la plasturgie pour CTMP alors que Novika est en applications de la physique.

On veut également identifier et évaluer en amont les implications techniques et financières des projets en ciblant des solutions potentielles aux défis reliés à ces projets.

L'initiative propose deux volets distincts pour permettre aux entreprises d'identifier leurs besoins en innovation. Le premier volet est d'informer par la tenue de conférences, d'ateliers et présentation de nouvelles technologies et de projets à succès d'innovation en entreprise. L'information comprend aussi la visite des CCTT, de leurs laboratoires et de leurs installations, ainsi que des rencontres d'experts technologiques, scientifiques et financiers.

La journée du 7 juin, outre le dévoilement du programme de Bon d'accès à l'expertise, a justement été consacrée à la présentation, par les trois CCTT, des outils numériques 3D au service du développement d'équipements de production avec, en après-midi, une visite industrielle chez Manac.

Le second volet de ce projet coopératif est d'accompagner les entreprises dans les études de faisabilité préliminaires d'un projet d'innovation, pour l'analyse et la validation de technologies, de même que pour le financement d'un projet...

BON D'ACCÈS À L'EXPERTISE (BAE)

Le Bon d'accès à l'expertise (BAE), d'une valeur maximale de 4 000 \$, permet aux entreprises de bénéficier d'un diagnostic préliminaire, qui comprend la consultation avec des experts scientifiques et techniques, l'analyse de différentes options technologiques, des tests en laboratoire ainsi qu'un support pour le montage technique et financier des projets.

Parmi les avantages de profiter de ce programme il y a le fait que 50 % des frais du BAE (jusqu'à concurrence de 2 000 \$) sont assumés par Desjardins. En plus, le formulaire de demande est simplifié et le traitement est rapide, soit un maximum de 15 jours ouvrables. Le BAE donne accès à un vaste réseau d'experts et d'équipements à la fine pointe et offre la possibilité de bénéficier d'un crédit d'impôt pour services d'adaptation technologique.

Cette initiative s'adresse à toute entreprise en démarrage ou existante et aux travailleurs et étudiants collégiaux/universitaires qui ont un projet entrepreneurial localisé dans la région de Chaudière-Appalaches/Kamouraska (excluant Lévis). Ceci comprend les MRC de Bellechasse, de Nouvelle-Beauce, de Robert-Cliche, de Beauce-Sartigan, de Montmagny, des Appalaches, des Etchemins, de Kamouraska et de L'Islet.

Les entreprises qui voudraient profiter de cette initiative et de ce programme peuvent consulter le site web www.baeinnovation.ca ou contacter directement un des CCTT (Mécanium, CTMP ou Solutions Novika) pour demander une évaluation de projet.